



Le 4 avril 2024

Chef régional Gerald Antoine
Assemblée des Premières Nations,
Territoires du Nord-Ouest
5120-49th Street
P.O. Box 2338
Yellowknife (T.-N.-O.) X1A 1P8

Objet : Portefeuilles du Comité exécutif de l'APN

Cher Chef régional Antoine,

Je vous remercie d'avoir accepté la responsabilité de gérer le portefeuille de la gestion des urgences et le portefeuille de la vérité et de la réconciliation, lequel comprend les pensionnats indiens et les tombes anonymes. Le Comité des Chefs sur la gestion des urgences relève également de vos portefeuilles.

En acceptant ce mandat, vous vous êtes vu confier la responsabilité d'agir conformément aux principes et aux objectifs de l'APN, en défendant les droits et les intérêts de toutes les Premières Nations. Votre engagement à promouvoir l'unité, à favoriser la collaboration et à veiller au respect des principes et des idéaux de la Charte de l'APN est de la plus haute importance. Conformément à l'article 18(9) de la Charte de l'APN :

« Le Chef national attribuera les portefeuilles dans le cadre d'un processus de collaboration avec le Comité exécutif et(ou) réattribuera les sujets des portefeuilles à des Chefs régionaux siégeant au Comité exécutif pour diriger des travaux particuliers, selon les besoins. Après leur affectation, les Chefs régionaux présenteront un rapport trimestriel au Comité exécutif et aux Premières Nations-en-Assemblée, ainsi qu'à leur propre région. Si un Chef régional ne présente pas de rapport trimestriel, le Chef national pourra envisager de réattribuer le portefeuille.

- a) Le titulaire du portefeuille sera chargé de diriger les travaux dans le cadre de son portefeuille, conformément aux résolutions des Premières Nations-en-Assemblée;

- b) Le titulaire du portefeuille présidera toutes les réunions du Comité des Chefs associées à son portefeuille et supervisera les travaux du Comité des Chefs pour s'assurer que toutes les procédures et tous les processus sont respectés et maintenus, conformément au mandat, aux règlements et à la Charte de l'APN. »

En outre, dans le cadre de vos portefeuilles, je vous demande d'entreprendre les activités suivantes, avec l'appui du secrétariat de l'APN :

- Défense des intérêts : Dialoguer activement avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour défendre les politiques et les initiatives qui correspondent aux intérêts et aux besoins des Premières Nations. Représenter les préoccupations et les aspirations des Premières Nations dans divers forums.
- Unité et collaboration : Encourager l'unité entre les Premières Nations et promouvoir la collaboration sur des questions d'intérêt commun. Travailler en étroite collaboration avec les autres Chefs régionaux en vue de renforcer la voix collective de l'APN.
- Mobilisation : Solliciter régulièrement la participation des aînés, des gardiens du savoir, des femmes, des jeunes, des anciens combattants et des personnes 2ELGBTQIA+, par l'entremise de nos conseils consultatifs et d'autres forums, afin de comprendre leurs points de vue, leurs besoins et leurs préoccupations. Mettre en avant ces points de vue d'orienter la prise de décision.
- Renforcement des capacités : Travailler au renforcement de l'autonomie et des capacités des Premières Nations. Collaborer avec les partenaires pertinents pour obtenir des ressources et promouvoir les programmes qui améliorent le bien-être des Premières Nations.
- Reddition de comptes et transparence : Maintenir un niveau élevé de reddition de comptes et de transparence dans vos actions et vos décisions. Tenir le Comité exécutif informé des dernières nouvelles, des problèmes et des occasions.

En tant que titulaire principal de portefeuilles, vous bénéficierez de l'appui du Secrétariat de l'APN et votre travail sera guidé par les résolutions adoptées par les Premières Nations-en-assemblée qui vous confèrent votre mandat. Les résolutions relatives à votre portefeuille comprennent, sans s'y limiter, les suivantes :

Vérité et réconciliation

- 112/2019 – *Intervention urgente de Patrimoine canadien pour la mise en œuvre de l'Appel à l'action n° 81 de la CVR*
- 33/2021 – *Mise en œuvre des Appels à l'action nos 81 et 82 de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) du Canada*
- 30/2022 – *Appel à répudier officiellement la doctrine de la découverte*

- 31/2022 – *Création d'un musée des institutions résidentielles pour Indiens*
- 38/2022 – *Soutien à d'autres mesures faisant suite aux excuses papales*
- 27/2023 – *Approbation d'une réponse à la déclaration du Vatican sur la doctrine de la découverte*
- 29/2023 – *Soutien à l'Organisation des survivants des institutions résidentielles pour Indiens*
- 51/2023 – *Reconnaissance du génocide des pensionnats indiens du Canada et réparations pour les survivants et les descendants*
- 87/2023 – *Demande d'enquête nationale sur la Rafle des années 60 et le retrait d'enfants autochtones de leur famille par le gouvernement du Canada*
- 90/2023 – *Demande d'un financement continu, durable et adéquat pour la recherche des enfants décédés ou portés disparus alors qu'ils fréquentaient les pensionnats indiens*

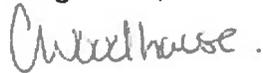
Gestion des urgences

- 83/2019 – *Contrôle de la gestion des urgences par les Premières Nations*
- 55/2022 – *Soutien aux Premières Nations touchées par les inondations et les sécheresses*
- 49/2023 – *Appui aux pompiers des Premières Nations luttant contre les feux de forêt et aux communautés touchées*
- 68/2023 – *Établissement d'accords d'entraide interrégionaux entre les Premières Nations pour réduire les risques de catastrophe*

Le soutien financier pour vos déplacements sera assuré par le Secrétariat de l'APN, dans la mesure où des fonds sont disponibles et conformément aux politiques financières de l'APN.

Je vous remercie d'avoir accepté les fonctions de titulaire de portefeuille pour ces secteurs. Je me réjouis à l'idée de travailler avec vous pour faire progresser les travaux de l'Assemblée des Premières Nations.

Megwetch,



Cindy Woodhouse Nepinak
Cheffe nationale